



Sytton19

SYTTOM 19

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

SOMMAIRE

Édito	3
Organisation et gouvernance	5
Le territoire et la collecte	6
Les missions du SYTTOM 19	7
Les faits marquants 2025	10
Les projets et actions 2026	14
Bilan financier	16
Évolution du tarif transport et traitement des OMR	18
Évolution des collectes de déchets	19
La poubelle corrézienne en 2025	20

Retrouvez plus d'informations sur
www.syttom19.fr

155 rue des Vergnes
Le Chadelbos
19 600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 22 61 30
syttom19@syttom19.fr

Rédaction :

SYTTOM 19, Page Publique

Réalisation et impression :

page publique

Les partenaires du SYTTOM 19 :

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE

Les performances de la valorisation 2025	22
---	----

La valorisation énergétique

► Usine de Rosiers-d'Égletons	24
-------------------------------	----

► Usine de Saint-Pantaléon-de-Larche	31
--------------------------------------	----

La valorisation matière en centre de tri	37
--	----

Les consignes de tri	39
----------------------	----



ÉDITO



**L'ENSEMBLE
DES MUTATIONS
STRATÉGIQUES A ÉTÉ
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ,
TÉMOIGNANT DE
L'ADHÉSION COLLECTIVE
AUX ORIENTATIONS
PORTÉES TOUT AU
LONG DU MANDAT.**

L'année 2025 marque la clôture d'un mandat qui a impulsé une nouvelle étape dans la gestion publique des déchets ménagers sur notre territoire. Grâce à notre schéma directeur et à ses objectifs ambitieux, nous avons engagé une transformation des services de collecte afin de les adapter aux besoins actuels et à un cadre réglementaire en évolution.

Ces avancées ont notamment porté sur le tri des emballages, la gestion optimisée des biodéchets et l'incitation à réduire nos déchets afin de mieux préserver nos ressources.

Nos décisions stratégiques ont également permis de moderniser nos outils de transport et de traitement afin de répondre aux défis futurs de la filière déchets dans un rayon de 200 kilomètres autour de notre territoire.

Le projet d'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de notre territoire, qui s'est concrétisé en 2025 avec l'obtention de toutes les autorisations, pérennisera une solution durable de traitement des déchets, tout en produisant de l'énergie locale.

L'année 2025 marque également les évolutions de l'UVE d'Égletons qui s'est adaptée pour fournir l'énergie aux 8 hectares de serres, a renforcé sa défense incendie et s'est dotée des meilleures technologies afin d'améliorer le traitement des fumées. Les installations logistiques (quais de transfert) ont également été rénovées au cours du mandat afin d'optimiser les flux de déchets recyclables et les transports avec nos partenaires du SYDED 46 et du SMD3 pour le tri des emballages.

L'ensemble de ces mutations stratégiques a été adopté à l'unanimité par les élus du SYTTOM 19. Ce consensus fort témoigne de l'adhésion collective aux orientations portées tout au long du mandat et de notre volonté commune de construire une gestion des déchets plus durable, plus performante et plus solidaire.

Frédéric SOULIER
Maire de Brive
Président de l'Agglo de Brive
Président du SYTTOM 19



LES MEMBRES DU SYTTOM 19

Créé en 1994, le Syndicat de transport et de traitement des ordures ménagères de la Corrèze (SYTTOM 19) est un établissement public chargé :

- d'organiser le transport et le traitement des ordures ménagères sur le département de la Corrèze,
- de mener les études nécessaires pour optimiser le traitement des déchets.

📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VENTADOUR ÉGLETONS MONÉDIÈRES

Nadine COURTEIX - Titulaire

Charles FERRÉ - Titulaire

Jean-Pierre VALADOUR - Suppléant

Patricia DUBOCHAUD - Suppléante

📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL'DORDOGNE

Daniel GRÉGOIRE - Titulaire

Michel LHERM - Titulaire

Christian RIGAL - Suppléant

Jean-Michel TEULIÈRE - Suppléant

📍 SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS DE MAURIAC ET DE SALERS

Olivier ROCHE - Titulaire

Louis CHAMBON - Titulaire

Jean-Pierre SOULIER - Suppléant

Marc SEPCHAT - Suppléant

📍 HAUTE-CORRÈZE- COMMUNAUTÉ

Daniel ESCURAT - Titulaire

Alain FONFRÈDE - Titulaire

Jean-François LOGE - Titulaire

Pierre MATHES - Titulaire

Michel SAUGERAS - Suppléant

Jean-Pierre GUITARD - Suppléant

Jean-Marc MICHELON - Suppléant

Monique JABIOL - Suppléante

📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÈZÈRE MONÉDIÈRES MILLESOURCES

Josiane VIGROUX-

SARDENNE - Titulaire

Véronique JANICOT - Suppléante

📍 TULLE AGGLO

Stéphanie VALLÉE - Titulaire

Jean-François LABBAT - Titulaire

Michel BOUYOU - Titulaire

Éric BELLOUIN - Titulaire

Ana-Maria FERREIRA - Suppléante

Pierre-Marie CAPY - Suppléant

Betty DESSINE - Suppléante

Stéphanie PERRIER - Suppléante

LES MEMBRES DU SYTTOM 19 AU 31 DÉCEMBRE 2025 :

📍 SIRTOM DE LA RÉGION DE BRIVE

Frédéric SOULIER - Titulaire

Yves LAPORTE - Titulaire

Jean-Daniel VILATTE - Titulaire

Jean BOUSQUET - Titulaire

Jean PONCHARAL - Suppléant

Jean-Marie MOULIN - Suppléant

Michel PLAZANET - Suppléant

Alain SIMONET - Suppléant

📍 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE ARTENSE

Éric MOULIER - Titulaire

Philippe DELCHET - Suppléant

ORGANISATION ET GOUVERNANCE

SYTTOM 19
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

COMITÉ SYNDICAL

**20 membres désignés
par les collectivités
adhérentes**

Décide

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Sous l'autorité du Président
+ 10 membres
+ représentants d'associations

**Examine le rapport produit
par les délégataires de service
public, la qualité et le prix
du service public**

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sous l'autorité du Président,
10 membres élus + la DDCSP
+ le Payeur départemental

**Étudie les offres et
attribue les marchés**

PERSONNEL

1 directeur + 3 agents

**Applique les décisions
du Comité Syndical
et du Bureau**

BUREAU

Frédéric SOULIER,
Président

Charles FERRÉ,
1^{er} Vice-Président

Daniel ESCURAT,
2^e Vice-Président

Stéphanie VALLÉE,
3^e Vice-Présidente

+ 7 membres élus

**Prépare et exécute
les décisions du Comité
Syndical**

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Sous l'autorité du Président
+ 10 membres

**Étudie les questions relatives
aux délégations de
service public**

LE TERRITOIRE ET LA COLLECTE

Ordures ménagères en baisse, tri en hausse : toutes les collectivités du SYTTOM 19 enregistrent une baisse du poids d'ordures ménagères collectées, corrélée à une hausse des emballages, papiers et verre, recyclables.

**LE TERRITOIRE COMPREND
359 COMMUNES,
SOIT 280 108 HABITANTS :**

- Corrèze : 279 communes
- Dordogne : 15 communes
- Cantal : 54 communes
- Creuse : 11 communes

SIRTOM de la Région de Brive

153 960 habitants
123 communes
OM : 25 261 t - 164 kg/hab.
Emballages : 6 142 t - 40 kg/hab.
Papier : 2 136 t - 14 kg/hab.
Verre : 5 816 t - 38 kg/hab.

Communauté de Communes Vézère - Monédières - Millesources

5 685 habitants
20 communes
OM : 1 355 t - 238 kg/hab.
Emballages : 317 t - 56 kg/hab.
Papier : 72 t - 13 kg/hab.
Verre : 289 t - 51 kg/hab.

Communauté de Communes Haute Corrèze Communauté

32 003 habitants
70 communes
OM : 8 285 t - 259 kg/hab.
Emballages : 841 t - 26 kg/hab.
Papier : 328 t - 10 kg/hab.
Verre : 1 129 t - 35 kg/hab.

Communauté de Communes Sumène Artense

8 226 habitants
16 communes
OM : 1 508 t - 183 kg/hab.
Emballages : 304 t - 37 kg/hab.
Papier : 98 t - 12 kg/hab.
Verre : 334 t - 41 kg/hab.

Communauté de Communes Ventadour - Égletons - Monédières

10 131 habitants
19 communes
OM : 2 225 t - 220 kg/hab.
Emballages : 287 t - 28 kg/hab.
Papier : 136 t - 13 kg/hab.
Verre : 319 t - 32 kg/hab.

S.P.P.G.D.M.S.

15 005 habitants
38 communes
OM : 3 555 t - 237 kg/hab.
Emballages : 321 t - 21 kg/hab.
Papier : 109 t - 7 kg/hab.
Verre : 588 t - 39 kg/hab.

Communauté d'Agglomération Tulle Agglo

43 927 habitants
43 communes
OM : 9 878 t - 225 kg/hab.
Emballages : 1 190 t - 27 kg/hab.
Papier : 608 t - 14 kg/hab.
Verre : 1 361 t - 31 kg/hab.

Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne

11 171 habitants
30 communes
OM : 2 679 t - 240 kg/hab.
Emballages : 410 t - 37 kg/hab.
Papier : 137 t - 12 kg/hab.
Verre : 623 t - 56 kg/hab.

Légende

- Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
- Centre de tri
- Centre de transfert

Contour de
la Corrèze

EPCI membres

Le SYTTOM 19 se compose de deux syndicats de collecte des déchets et de 6 Communautés de Communes ou d'Agglomération.

Partenaires



SYDED 46 (Syndicat de
Traitement des Déchets du
Lot) partenaire depuis 2002



SMD3 (Syndicat de collecte
et traitement des déchets
de la Dordogne) partenaire
depuis décembre 2019

RETROUVEZ NOTRE CARTE INTERACTIVE SUR WWW.SYTTOM19.FR

LES MISSIONS DU SYTTOM 19

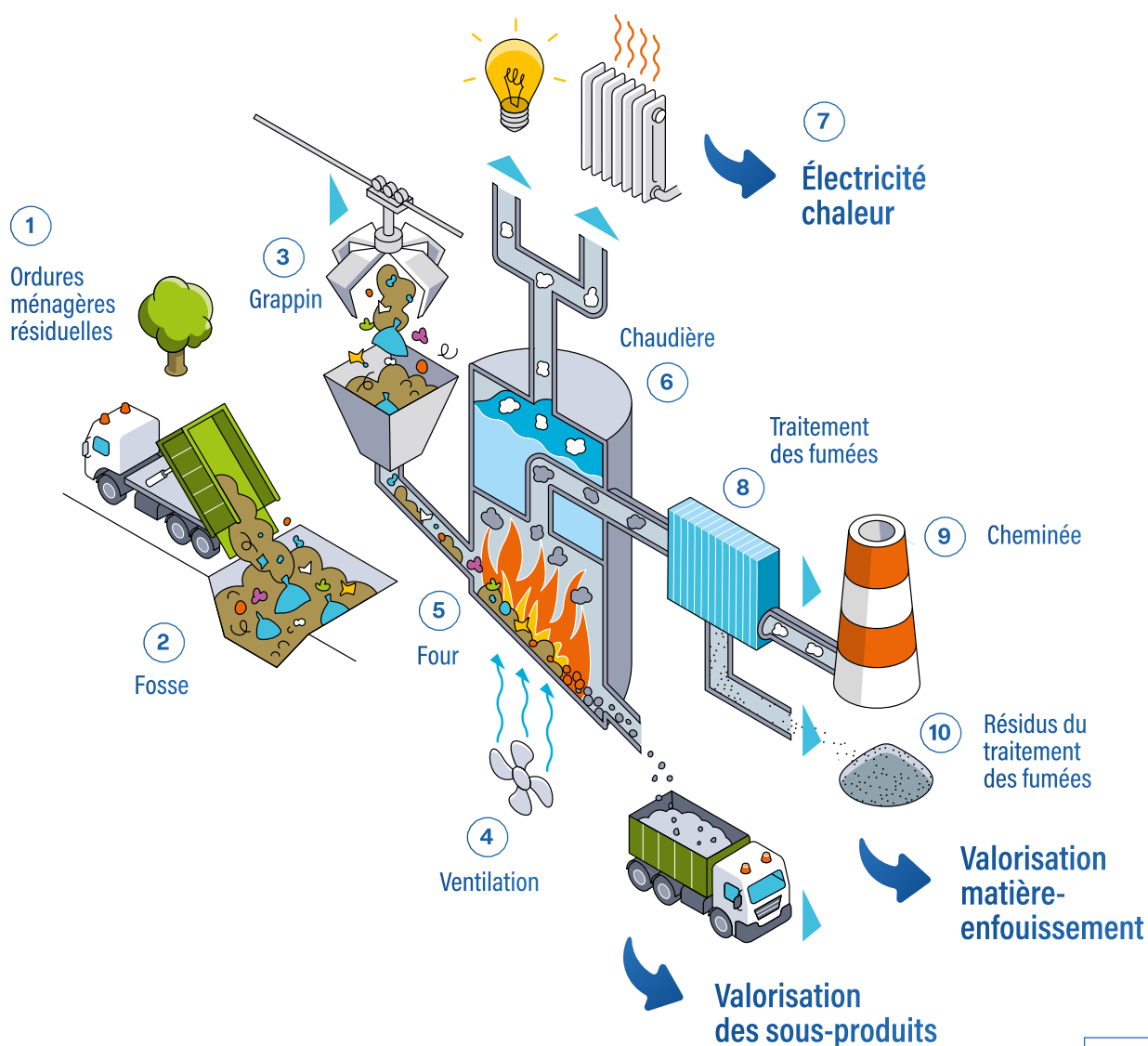
SYTTOM 19
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Traitement des ordures
ménagères
résiduelles

L'ACTIVITÉ TRAITEMENT DU SYTTOM 19 SE DÉCOMPOSE EN 3 COMPÉTENCES :

- La valorisation énergétique par l'incinération des ordures ménagères résiduelles avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur, électricité et vapeur,
- La valorisation matière issue de la collecte sélective des emballages, du verre et du papier,
- Le compostage des fractions organiques (fermentescibles).



LA VALORISATION MATIÈRE

Traitement des produits de collecte sélective



LE TRANSPORT DES DÉCHETS

La gestion du transport des déchets est centrale pour le SYTTOM 19. Même si les biodéchets sont de plus en plus sortis de la poubelle marron, l'ensemble des déchets nécessite une organisation précise.



UN CONTACT QUASI QUOTIDIEN AVEC NOS PARTENAIRES



« Chaque jeudi, j'établis le planning des transports de la semaine : j'appelle tous les centres de transfert pour organiser les tours, jour par jour et centre par centre, vers les deux centres de tri de nos partenaires du Lot et de la Dordogne ou vers les deux Unités de valorisation énergétique. Cette mission est également liée à une efficace exploitation des centres de transfert. Avec le SYDED 46 et le SMD3, le contact est quasi quotidien et, même dans les coups durs, on trouve toujours une solution. »



Céline Escure,
Assistante administrative

FAITS MARQUANTS 2025

01. DÉMARRAGE DE LA DSP DE L'UVE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

L'année 2025 a marqué le coup d'envoi opérationnel du renouvellement de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche.

Attribuée en juin 2024 à Corrèze Énergies Valorisation (CEV), filiale de Veolia, à l'issue de délibérations prises à l'unanimité par les élus du syndicat, la délégation de service public est entrée en vigueur en 2025, pour une durée de 25 ans. CEV assure désormais l'exploitation de l'usine actuelle, en service depuis une cinquantaine d'années, et porte la reconstruction de la nouvelle unité sur la même parcelle, avec une exigence forte du SYTTOM 19 : garantir 100 % de continuité du service public de traitement des déchets, y compris pendant le chantier.

Première concrétisation de ce nouveau contrat, CEV a déposé en 2025 la demande d'autorisation environnementale de la future usine, soumise à la consultation du public de juin à septembre. L'UVE actuelle poursuit pendant ce temps sa mission : produire de l'électricité injectée sur le réseau et fournir de la chaleur à l'usine Blédina voisine ainsi qu'au réseau de chaleur urbain de Brive, qui alimente notamment l'hôpital, des établissements scolaires et des logements.



LE PROJET EN 10 CHIFFRES

100 %

de continuité de service lors du passage de l'une à l'autre

4

fois plus d'énergie électrique supplémentaire produite par la nouvelle UVE

0

rejet liquide

79 200 t/an

de capacité de traitement

8 200 h/an

de disponibilité des lignes

31 000 MWh/an

de chaleur pour le réseau de chaleur urbain

50 000 t

de vapeur annuelle mises à disposition de Blédina

5 000 m²

d'espaces verts dont 3 000 m² dédiés à la biodiversité

+80 %

de partenaires locaux participeront aux travaux et à l'exploitation de l'usine

80 %

du chiffre d'affaires généré par ce projet seront réinjectés dans l'économie régionale

LES 5 DATES CLÉS

- **JUILLET 2024**
Notification du marché
- **JANVIER 2025**
Démarrage de la DSP
- **2026**
Début des travaux
- **FIN 2028**
Démarrage de la nouvelle UVE
- **2029**
Déconstruction de l'UVE actuelle et fin des travaux

02 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA NOUVELLE UVE

Du 16 juin au 16 septembre 2025, le projet de reconstruction de l'UVE a été soumis à la consultation du public. Menée selon la nouvelle procédure de « consultation parallélisée » issue de la loi Industrie Verte, sous l'égide d'un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Limoges, elle s'est appuyée sur une plateforme en ligne, deux réunions publiques (20 juin et 12 septembre) et deux permanences en mairie de Saint-Pantaléon-de-Larche. Les communes consultées ont rendu des avis favorables et le commissaire enquêteur a formulé un avis favorable au projet, saluant un dossier « à la hauteur » et « mettant en œuvre les meilleures techniques aujourd'hui disponibles ».

FAITS MARQUANTS 2025



03. JOURNÉE DÉCOUVERTE DU PROJET POUR LES RIVERAINS ET LES ASSOCIATIONS

Le samedi 24 mai 2025, le SYTTOM 19 et CEV ont ouvert les portes de l'UVE aux riverains et aux associations. Invités par courrier déposé dans les boîtes aux lettres des quartiers voisins, de nombreux visiteurs, venus parfois en famille, ont découvert l'installation actuelle et le projet de la future usine. Un flyer et un « livret de dialogue » leur ont été remis pour poser leurs questions et déposer leurs observations sur la plateforme de consultation : une démarche de transparence en amont de la consultation publique. Le matin et l'après-midi, les visiteurs ont pu découvrir le projet de la nouvelle UVE et visiter l'installation actuelle. Chacun a pu poser ses questions au sujet de la nouvelle usine.





04. DE NOUVEAUX BUREAUX POUR L'ÉQUIPE DU SYTTOM 19

Première étape concrète du chantier de la nouvelle UVE, les nouveaux bureaux du SYTTOM 19 sont sortis de terre à Saint-Pantaléon-de-Larche. Implantés au pied de l'usine, les anciens locaux administratifs, devenus vétustes, doivent en effet être démolis en phase préparatoire des travaux de la nouvelle unité. Leur remplacement, très attendu par l'équipe, s'est achevé en décembre 2025. Le personnel du syndicat a pris possession de ses nouveaux locaux à la mi-décembre : des espaces modernes, lumineux et bien aménagés, équipés d'un mobilier plus ergonomique.



Fabienne Monteil,
Gestionnaire comptable
et marchés publics du SYTTOM 19

UN NOUVEAU CADRE PROPRE, SAIN ET FONCTIONNEL

Nous avons emménagé mi-décembre dans nos nouveaux bureaux, et ils étaient très attendus ! Les anciens locaux étaient devenus vétustes. Aujourd'hui, tout est moderne : les espaces sont lumineux, accueillants, et nous avons été équipés d'un mobilier beaucoup plus ergonomique. C'est agréable de travailler dans un cadre propre, sain et fonctionnel. Les espaces de circulation facilitent aussi la collaboration entre collègues. Je suis arrivée au SYTTOM 19 en juin 2018, et je peux mesurer le chemin parcouru. Tout est neuf, c'est un vrai plaisir de travailler dans ces conditions : le confort de travail s'est nettement amélioré, et la qualité du travail s'en ressent au quotidien.

LES PROJETS ET ACTIONS 2026

01 LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES REFUS DE TRI

Préparée en 2025, la campagne de sensibilisation sur les refus de tri sera déployée en septembre 2026 sur tout le territoire. Si l'extension des consignes de tri, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, a permis d'augmenter les tonnages collectés, les refus de tri ont progressé de 36 % entre 2023 et 2025, passant de 3 444 à 4 686 tonnes. En cause, une confusion fréquente : ce n'est pas parce qu'un objet est en plastique, en métal ou en carton qu'il va dans le bac jaune. Seuls les emballages y ont leur place. Jouets, textiles, piles, déchets d'hygiène, vaisselle cassée ou ordures ménagères s'y retrouvent pourtant régulièrement, alors que des filières dédiées existent.

Ces erreurs coûtent cher à la collectivité, entre traitement en centre de tri, transport supplémentaire, puis incinération. Elles pèsent également sur l'environnement : émissions de CO₂, déchets non valorisés, risques pour la santé des agents de tri. Pour conserver le geste de tri tout en l'améliorant,

le SYTTOM 19 agira sur deux axes. D'abord, une campagne d'affichage ludique et percutante : quatre visuels mettant en scène des objets jetés à tort dans le bac jaune, avec un message clair, « Ceci n'est pas un emballage », diffusés dans toutes les communes, sur les Abribus des plus grosses collectivités du territoire du SYTTOM 19 et dans la presse locale durant trois semaines. Ensuite, une signalétique renforcée sur les points de collecte, avec de nouveaux autocollants réalisés en partenariat avec Citeo, apposés sur les bacs et colonnes de tri, et un Mémotri rappelant les bonnes pratiques. Les résultats seront mesurés dès 2027.



Sèverine Bélonie,
Adjointe de direction

”

« CONSERVER LE GESTE DE TRI TOUT EN L'AMÉLIORANT »

Depuis les extensions de consignes de tri en 2023, la collecte des emballages a progressé de 9 %. Mais les refus de tri ont eux aussi augmenté : de 3 444 tonnes en 2023 à 4 686 tonnes en 2025, soit + 36 %. Les gens trient, mais pas toujours bien ! L'objectif de la campagne lancée en 2025 est de conserver le geste de tri tout en l'améliorant. Concrètement : mise à jour des consignes sur les bacs et colonnes de tri, affiches diffusées dans toutes les communes, affichage sur les Abribus des plus grosses collectivités du territoire du SYTTOM 19, parutions dans la presse pendant trois semaines. Une confusion revient souvent : on trie l'emballage, pas l'objet ! La campagne sera déployée en 2026, pour des résultats mesurés en 2027.

02 DÉBUT DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE UVE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

Après le franchissement des étapes administratives en 2025 (consultation publique, avis favorable du commissaire enquêteur, instruction de l'autorisation environnementale), le chantier de la nouvelle UVE démarrera en 2026. Construite sur la parcelle de l'usine actuelle, qui restera en service pendant toute la durée des travaux pour garantir 100 % de continuité du service public, la nouvelle unité offrira une capacité de traitement de 79 200 tonnes par an, en hausse de 10 % pour anticiper notamment la fermeture des installations de stockage du territoire prévue en 2028.

Ses performances énergétiques seront nettement supérieures : la chaleur produite couvrira 90 % des besoins de l'industriel Blédina et 60 % de ceux du réseau de chaleur urbain de Brive, soit l'équivalent de 6 500 foyers, tandis que la production d'électricité sera quasiment multipliée par quatre. L'usine consommera 55 % d'eau de ville en moins et ne rejettera aucune eau industrielle dans le milieu naturel. Ce projet, le plus gros investissement public en Corrèze des prochaines années, vise une mise en service en novembre 2028.



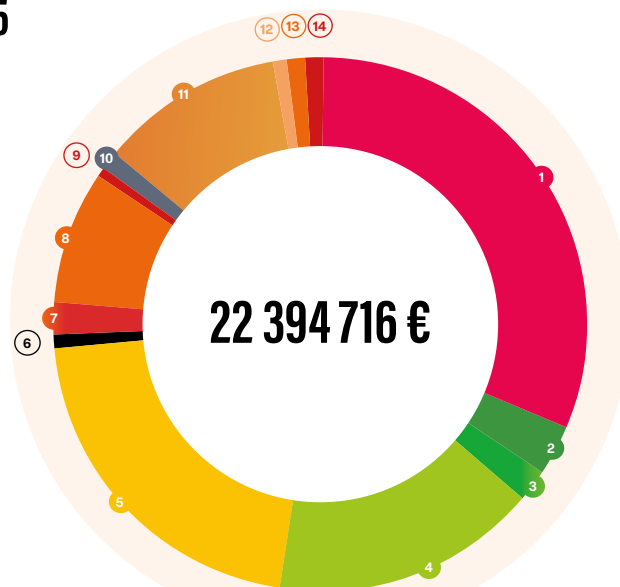
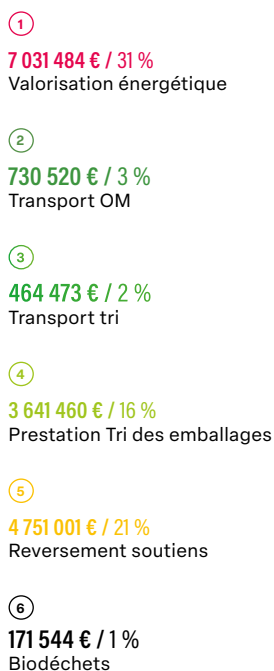
03 UNE NOUVELLE MANDATURE

Les élections municipales de mars 2026 entraîneront dans les semaines suivantes le renouvellement des instances du SYTTOM 19. Les 8 collectivités membres (2 syndicats de collecte et 6 communautés de communes ou d'agglomération) désigneront leurs nouveaux délégués, appelés à siéger au comité syndical. Celui-ci élira ensuite le président et le bureau, qui conduiront l'action du syndicat pour les six prochaines années.

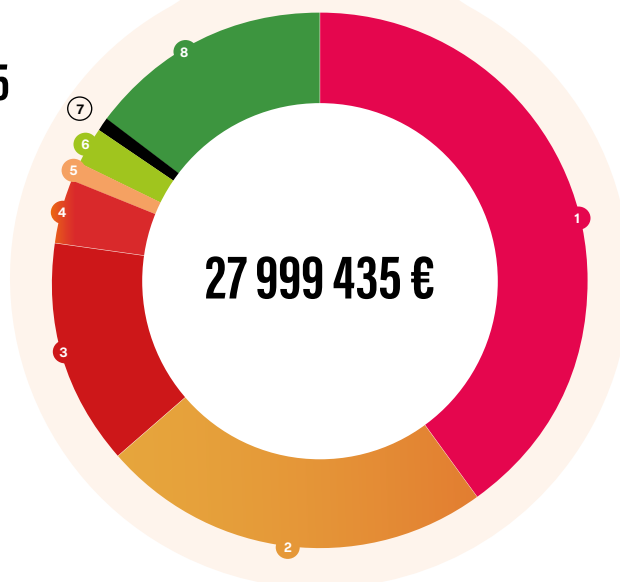
Cette nouvelle mandature portera les grands chantiers du SYTTOM 19 : la construction de la nouvelle UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche jusqu'à sa mise en service en 2028, la poursuite du schéma directeur, et l'amélioration du geste de tri avec la campagne « Ceci n'est pas un emballage ».

BILAN FINANCIER

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

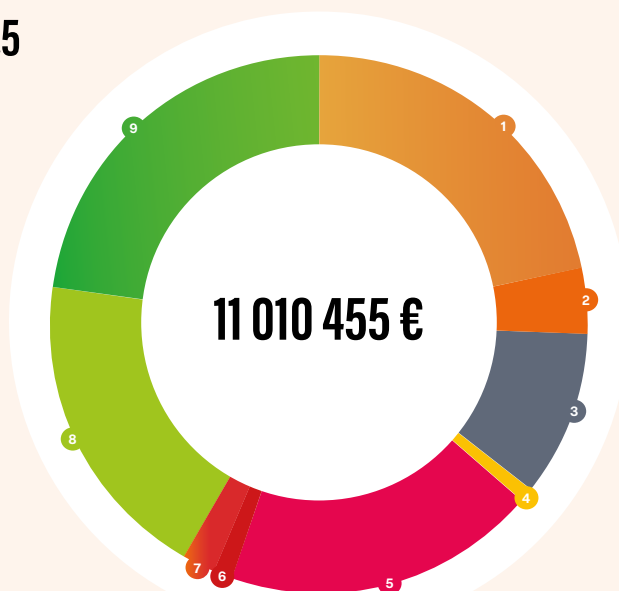


Excédent cumulé fin 2025

5 604 719 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

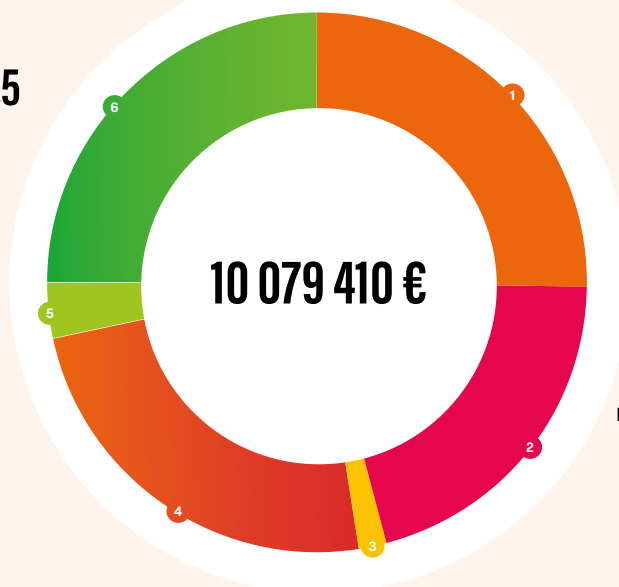
- ①
2 421 537 € / 22 %
Solde d'exécution 2024
- ②
424 451 € / 4 %
Opération d'ordre subvention
- ③
1151 285 € / 10 %
Emprunt
- ④
36 000 € / 0 %
Matériel de bureau et informatique



- ⑤
2 074 815 € / 19 %
GER UVE
- ⑥
106 253 € / 1 %
Travaux sur les centres de transfert
- ⑦
221 298 € / 2 %
Dévoisement du réseau Blédina
- ⑧
2 074 815 € / 19 %
Opérations d'ordre GER
- ⑨
2 500 000 € / 23 %
Versement apport travaux UVE

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

- ①
2 566 254 € / 25 %
Amortissements
- ②
2 074 815 € / 21 %
Opérations d'ordre GER
- ③
166 804 € / 2 %
FCTVA



- ④
2 421 537 € / 24 %
Excédent de fonctionnement
- ⑤
350 000 € / 3 %
Financement du dévoisement Blédina CAB
- ⑥
2 500 000 € / 25 %
Emprunt

Déficit d'investissement
financé sur excédents

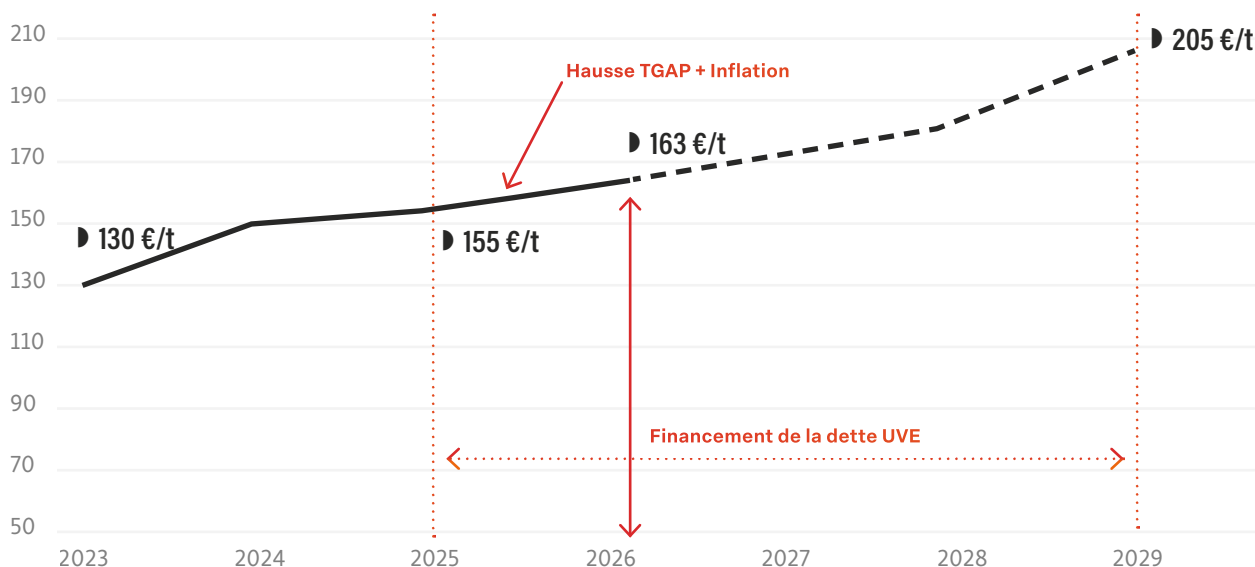
931 045 €

Résultat définitif :

4 673 673 €

ÉVOLUTION DU TARIF TRANSPORT ET TRAITEMENT DES OMR

Évolution des tarifs transport et traitement des résiduels (2025-2029)



Évolution du coût de transport et traitement des déchets au cours des dernières années.
Une évolution des coûts liée à la fiscalité TVA et TGAP, à l'inflation et aux investissements en cours et à venir.

L'inflation et l'évolution des taxes (TGAP, TVA) impactent fortement les services rendus par le SYTTOM 19.

Les révisions de prix ont continué d'impacter les charges du SYTTOM 19 en 2025.

Le reversement des recettes de collecte sélective aux collectivités membres s'élève en 2025 à 4 751 001 € pour un budget de transport et traitement des emballages de 4 105 933 €.

Ces évolutions des aides sont liées à la baisse des prix de reprise des matières.

La construction de la nouvelle UVE va générer une augmentation de la dette du SYTTOM 19. Les perspectives et scénarios présentés au Comité Syndical prévoient une hausse du tarif autour de 205 €/t à l'horizon 2029.

EN 2025



Le coût de transport et traitement des emballages s'élève à

16 €/habitant.

Les recettes et soutiens matières reversés s'élèvent à

17 €/habitant.

Le coût de transport et traitement des ordures ménagères résiduelles s'élève à

34 €/habitant.

Ce coût reste dans la moyenne basse des prix de traitement et transport pratiqués dans les collectivités de même taille.

Le coût du tri est de **290 € TTC/t** en 2025.

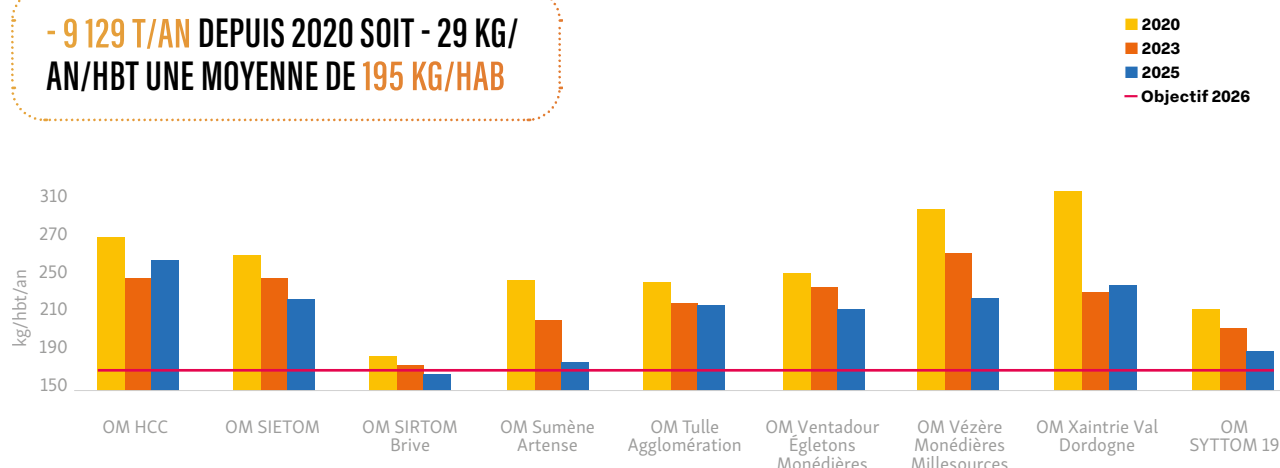
ÉVOLUTION DES COLLECTES DE DÉCHETS

SYTTOM 19
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

CE SCHÉMA DIRECTEUR A PERMIS D'IMPULSER DES ÉVOLUTIONS DE COLLECTE ET DE PERFORMANCE DEPUIS 2021 AVEC DES RÉSULTATS OBTENUS POSITIFS :

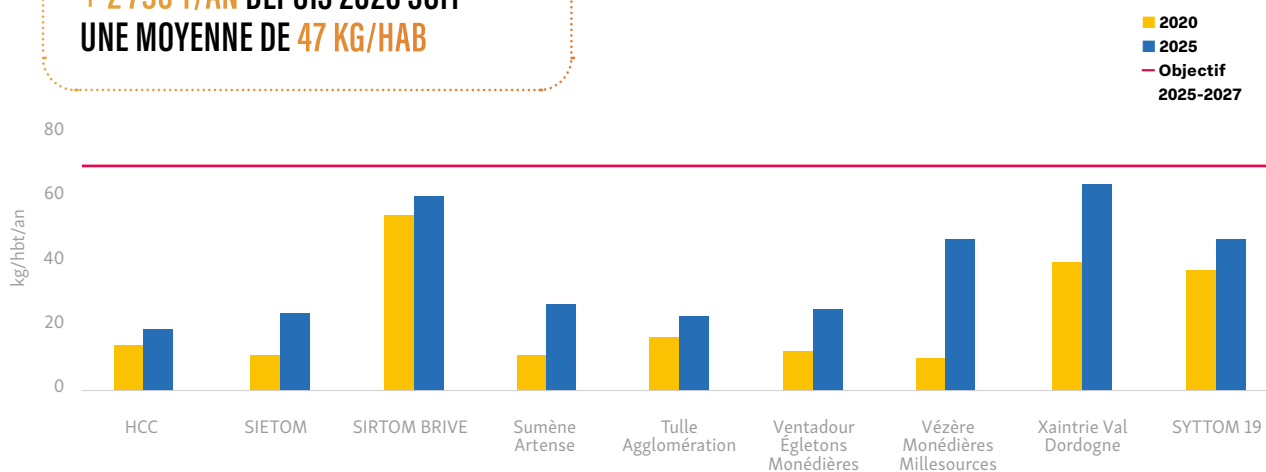
ÉVOLUTION DES COLLECTES OM :

- 9 129 T/AN DEPUIS 2020 SOIT - 29 KG/AN/HBT UNE MOYENNE DE 195 KG/HAB



ÉVOLUTION DES COLLECTES D'EMBALLAGES :

+ 2 730 T/AN DEPUIS 2020 SOIT UNE MOYENNE DE 47 KG/HAB



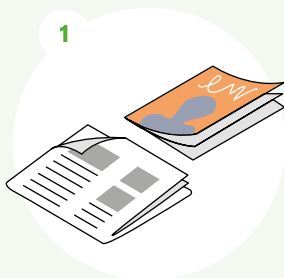
LA POUBELLE CORRÉZIENNE EN 2025

EN 2025, LA POUBELLE
DES CORRÉZIENS COMPRENAIT

14 KG DE DÉCHETS
EN MOINS QU'EN 2024

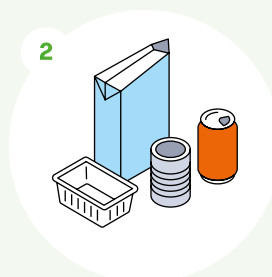
Papier

13 kg (2025)
(-2 kg) (2024)



Emballages

35 kg (2025)
(=) (2024)



Verre

37 kg (2025)
(=) (2024)



Encombrants

41 kg (2025)
(-3 kg) (2024)



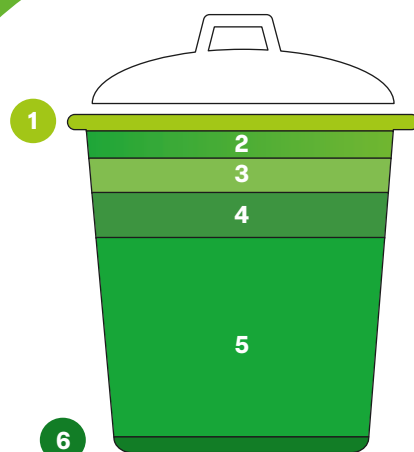
Refus de tri

17 kg (2025)
(=) (2024)



Ordures ménagères résiduelles (Refus de tri inclus)

195 kg (2025)
(-9 kg) (2024)



338 kg/habitant/an
(-14 kg)

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET TECHNIQUE



NOUS CONSTATONS UNE AMÉLIORATION GLOBALE DE NOS PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

L'année 2025 affiche des mesures environnementales conformes sur l'ensemble de nos sites et une disponibilité des UVE en progression, avec 8 052 heures à Rosiers-d'Égletons. Elle marque surtout la première année d'exploitation de l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche par la société CEV, dans le cadre de la délégation de service public de 25 ans, dont le bilan est satisfaisant. La collecte sélective progresse encore, tandis que les ordures ménagères résiduelles reculent de plus de 4 %. Parallèlement, la montée en puissance du réseau de chaleur de Brive s'est poursuivie, avec 23 681 MWh valorisés.



**Pierre
Pittman,**
Directeur du SYTTOM 19

LES PERFORMANCES DE LA VALORISATION 2025

Pour l'année 2025, 136 155 tonnes de déchets ont été prises en charge par le SYTTOM 19 soit une baisse de 1,59% par rapport à 2024 (138 361 t).

VALORISATION MATIÈRE

	2023	2024	2025
Collecte sélective (emballages entrant dans les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste et de Marcillac-Saint-Quentin)	12 015 t	12 711 t	13 147 t
Emballages légers recyclés	8 626 t	9 802 t	9 811 t
Acier - Aluminium	650 t	713 t	760 t
Cartons	6 380 t	7 246 t	7 179 t
Papier	4 322 t	4 087 t	3 628 t
Plastiques	1 462 t	1 703 t	1 746 t
Refus	3 444 t	4 784 t	4 696 t
Verre	10 192 t	10 261 t	10 458 t

Les centres de tri de Saint-Jean-Lagineste (SYDED 46) et Marcillac-Saint-Quentin (SMD3) ont permis de trier **13 147 tonnes d'emballages** (9 808 t sur le centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et 3 339 tonnes sur le centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin).

Les partenariats avec les collectivités voisines SYDED 46 et SMD3 permettent une **optimisation**

des installations de chacune des structures ainsi que du transport des déchets.

En effet, chaque transport d'ordures ménagères du Lot ou de la Dordogne vers la Corrèze assure un retour d'emballages à trier. Cette organisation permet d'optimiser les transports en réduisant les transports à vide.



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ET DÉCHETS INDUSTRIELS

	2023	2024	2025
Collecte ordures ménagères Territoire SYTTOM 19	58 921 t	57 107 t	54 745 t
Encombrants de déchetteries triés et valorisés	6 202 t	5 667 t	5 331 t
Déchets de l'activité économique traités	3 496 t	3 194 t	5 396 t
Déchets traités pour les collectivités partenaires (SYDED 46, SMD 3...)	45 000 t	46 153 t	44 093 t

Concernant les ordures ménagères des collectivités adhérentes, le SYTTOM 19 a traité 54 745 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2025, soit - 2 362 t (- 4,14 % sur une année).

VALORISATION ORGANIQUE - BIODÉCHETS

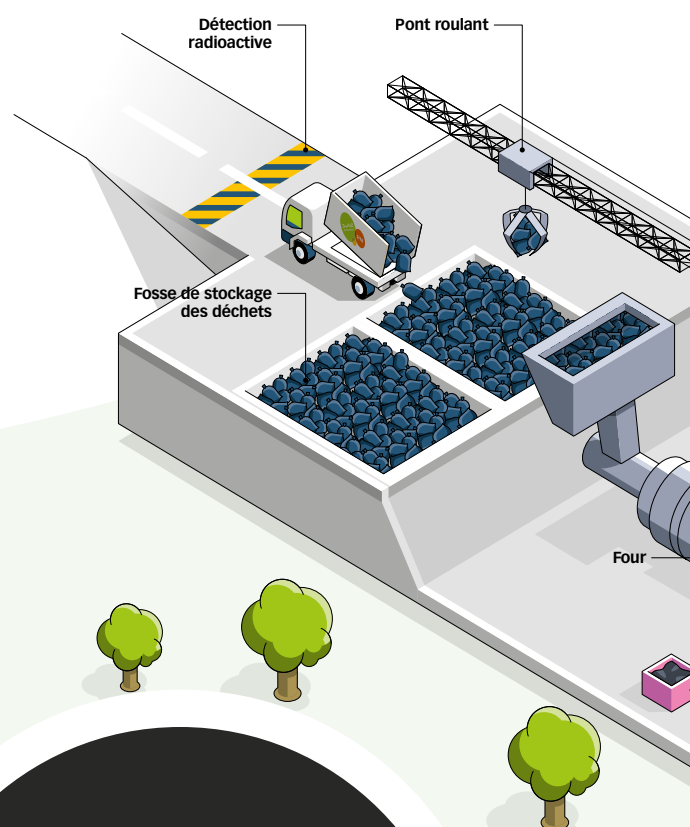
	2023	2024	2025
Collecte des biodéchets - fermentescibles	564 t	819 t	859 t

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Fiche d'identité

Localisation	Rosiers-d'Égletons
Exploitant	CORRÈZE ÉNERGIES
Capacité de traitement	43 000 t /an
Année de mise en service	1998
Matières traitées	Ordures ménagères et encombrants de déchetteries, DIB (Déchets industriels banals)
Production	Électrique et thermique
Tonnages de déchets valorisés en 2025	Reçus : 40 402 t Incinérés : 35 461 t
Énergie produite en 2025	Énergie Électrique : 11 625 MWh Énergie Thermique : 41 000 MWh

USINE DE ROSIERS-D'ÉGLETONS



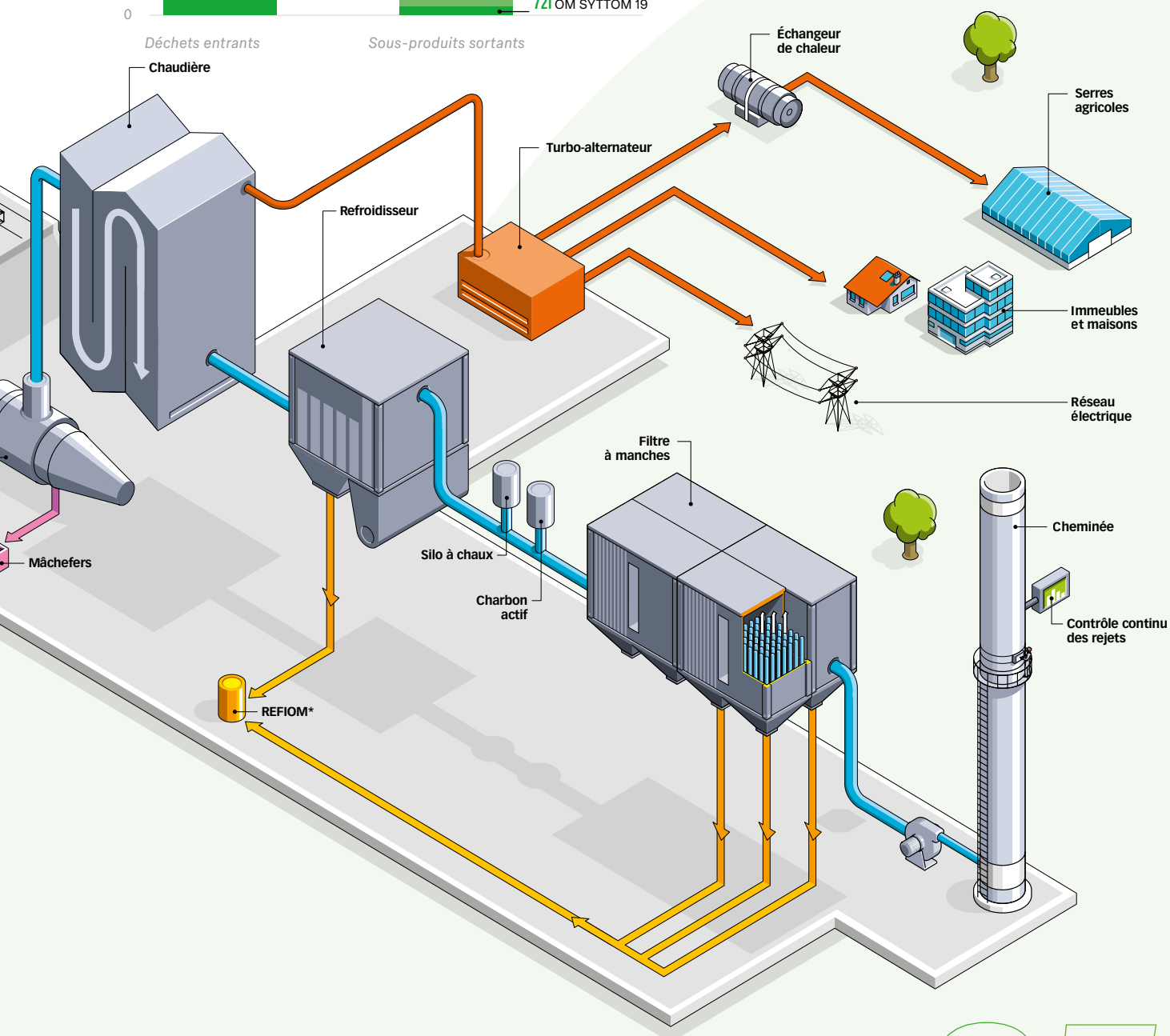
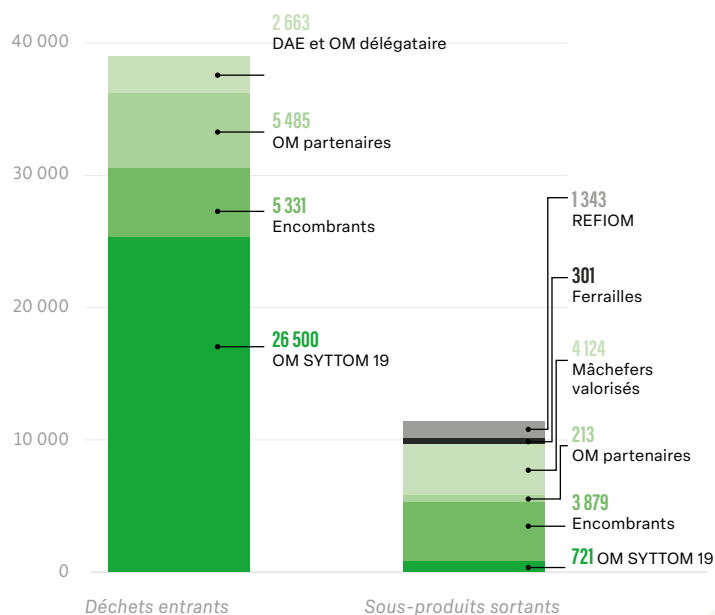
L'année 2025 a été marquée par l'arrivée de Clément FARGES au poste de responsable d'usine suite au départ à la retraite de Guy FERAL.

2025 se traduit par un taux de disponibilité de 8 052 h sur l'UVE, meilleur qu'en 2024 (8 023 h) et une production d'énergie stable.

93 %

des déchets réceptionnés au cours de l'année 2025 proviennent des adhérents et partenaires du SYTTOM 19 (97 % en 2024).

► Bilan matière 2025 : UVE Rosiers-d'Égletons

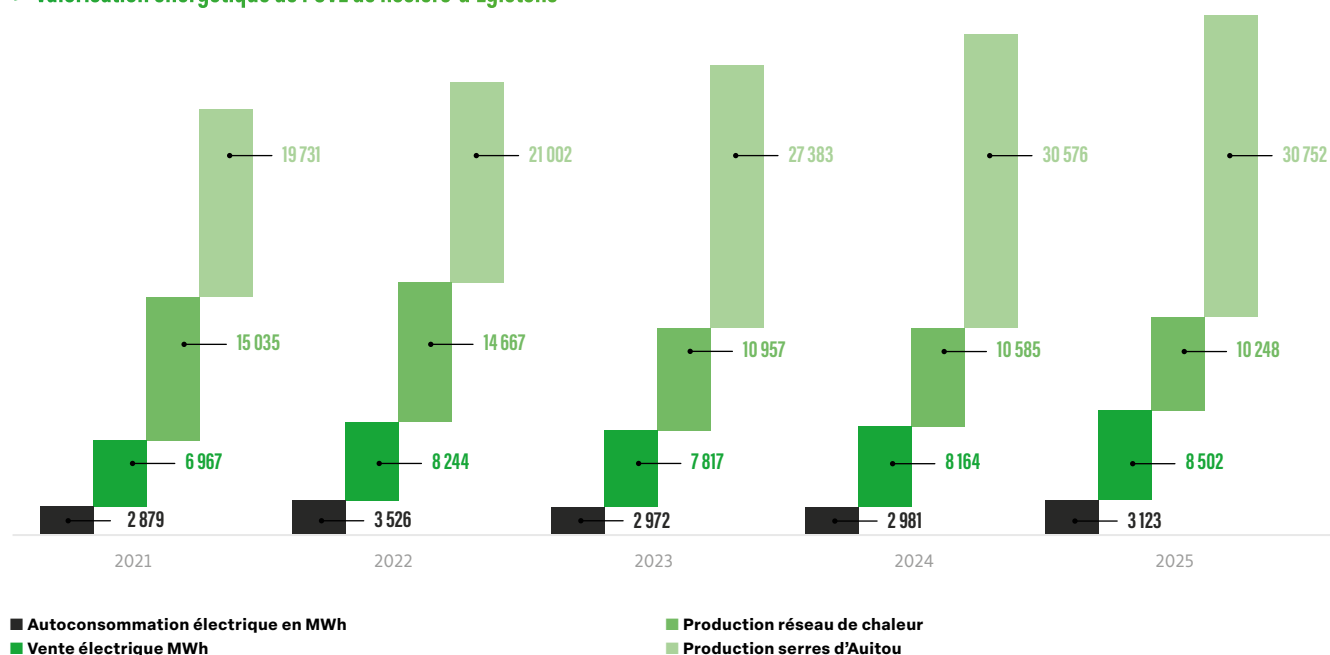


VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Concernant la valorisation énergétique sur le site en 2025, on enregistre une production de 11 625 MWh d'électricité produite, dont 8 502 MWh réinjectés sur le réseau EDF, 10 248 MWh d'énergie thermique produite sur le réseau de chauffage urbain, et 30 752 MWh d'énergie thermique produite pour alimenter les serres.

Cette production d'énergie permet de réduire le recours aux énergies fossiles ou au bois pour le chauffage du réseau de chaleur et des serres maraîchères.

Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



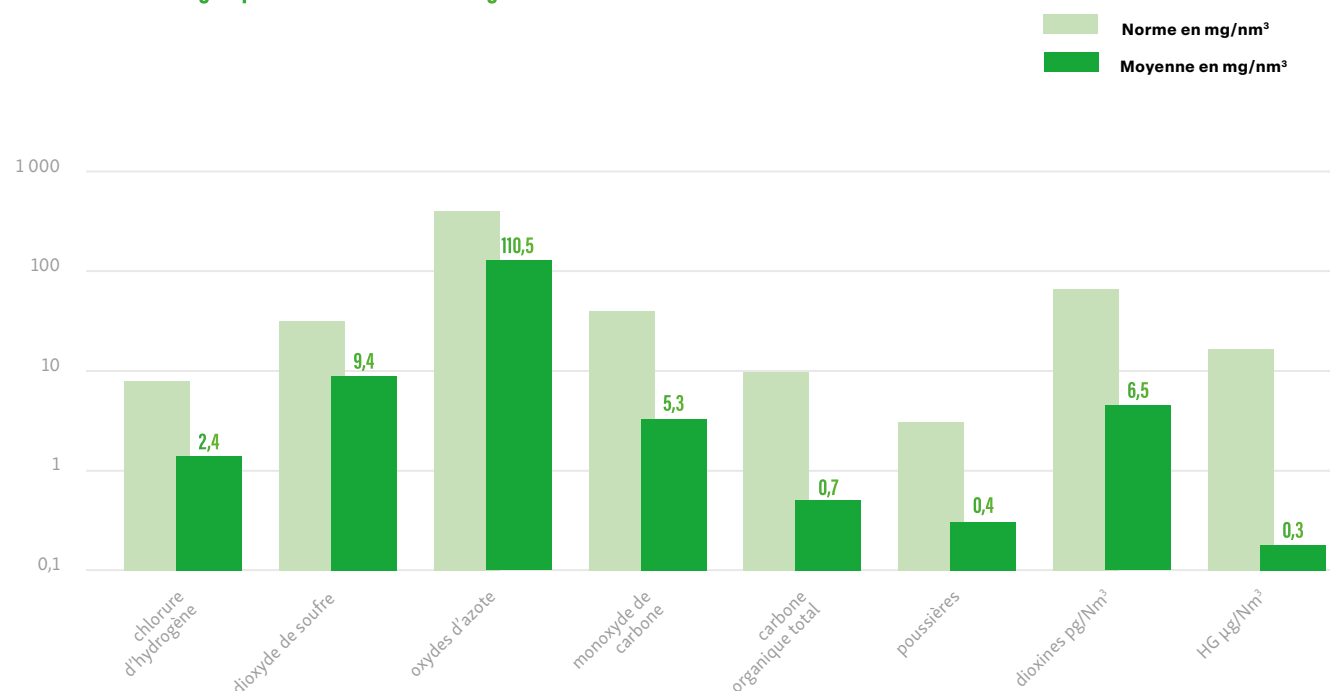
L'UVE de
Rosiers-d'Égletons



MESURES ENVIRONNEMENTALES

Les mesures environnementales de la cheminée sont tout à fait satisfaisantes sur le site, que ce soit sur les mesures en continu ou les mesures semestrielles qui concernent particulièrement les dioxines et métaux lourds.

► Valorisation énergétique de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



► Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Norme	1 ^{re} mesure	2 ^e mesure
Dioxines - furannes	pg/Nm³	80	31	31
Métaux lourds	µg/Nm³	30	3,83	16,87
Cadmium	µg/Nm³	20	0,1	1,54
Thallium	µg/Nm³			
Mercure	µg/Nm³	20	0	0,8

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Initiées en 2005 à la demande du SYTTOM 19, des campagnes de mesure en dioxines, furannes et métaux lourds sont effectuées annuellement autour des UVE de Corrèze afin de mesurer l'impact des rejets de ces polluants, tant dans les retombées atmosphériques qu'en air ambiant.

C'est dans cette continuité que la campagne de prélèvements autour des UVE de Corrèze a été effectuée par Atmo Nouvelle-Aquitaine en 2025.

MESURES DANS L'AIR AMBIANT

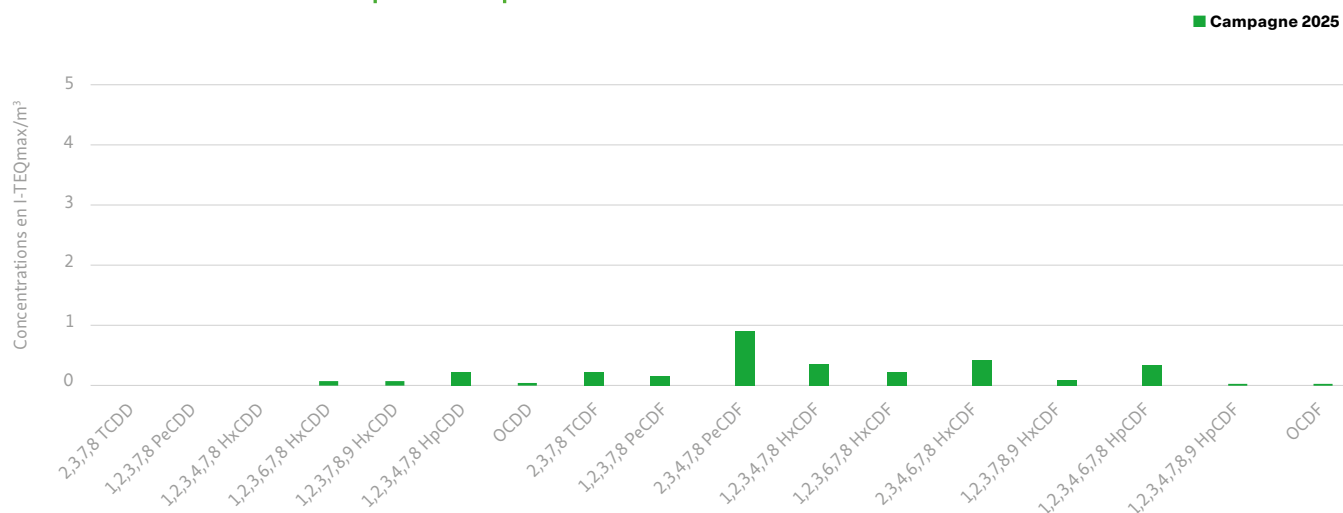
La concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique en air ambiant est de 2,43 fg I-TEQmax /m³.

Avec 0,77 fg I-TEQmax /m³, le 2,3,4,7,8 PeCDF est le congénère présentant la concentration en équivalent toxique la plus élevée pendant la semaine de prélèvement.

Les sites sélectionnés lors des précédentes campagnes de mesure ont été retenus pour ce nouveau plan de surveillance :

- Sur cinq sites, des jauges OWEN sont ainsi utilisées pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques. Le matériel a été installé entre le 28 août et le 25 septembre 2025.
- Un préleveur haut débit d'air ambiant DA80 de marque Digitel a été installé à proximité de l'Unité de valorisation énergétique – UVE – du 2 au 16 septembre 2025.
- Un préleveur bas volume pour le suivi des métaux lourds (hors mercure) a été installé à proximité de l'UVE de Rosiers-d'Égletons du 2 au 16 septembre 2025.
- Le suivi du mercure gazeux a été effectué à l'aide de tubes actifs installés à proximité de l'UVE de Rosiers-d'Égletons du 2 au 16 septembre 2025.

Air ambiant - Concentrations en équivalent toxique

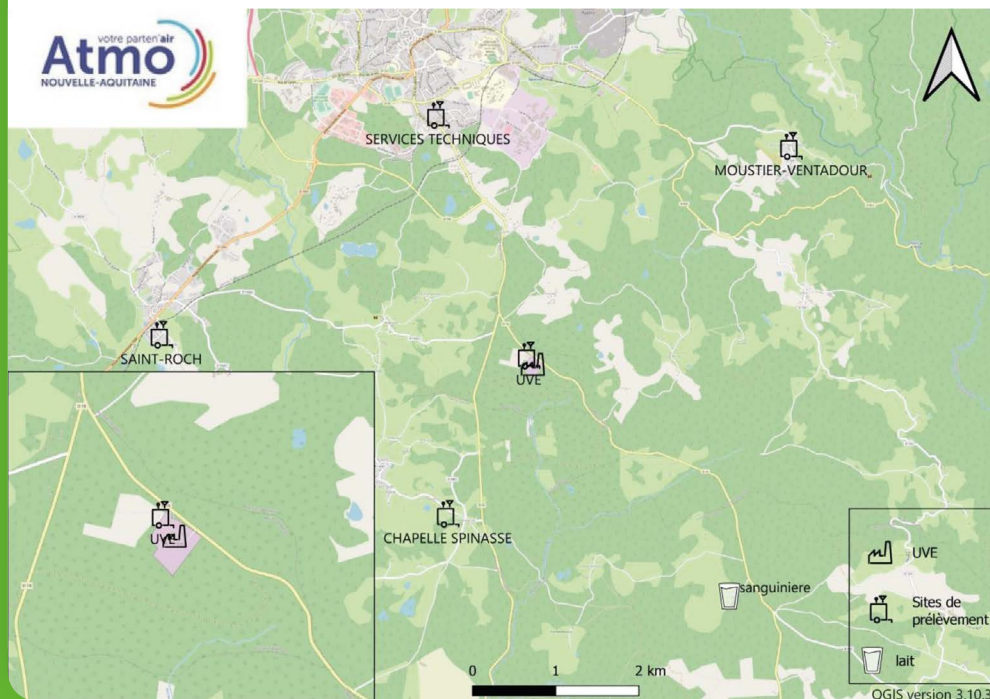


MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Un suivi est réalisé sur l'UVE de Rosiers-d'Égletons et sur des points situés sous le panache de celle-ci, dans le sens des vents dominants : le site de Saint-Roch (blanc) situé hors vent dominant et éloigné de l'UVE a été choisi comme blanc.

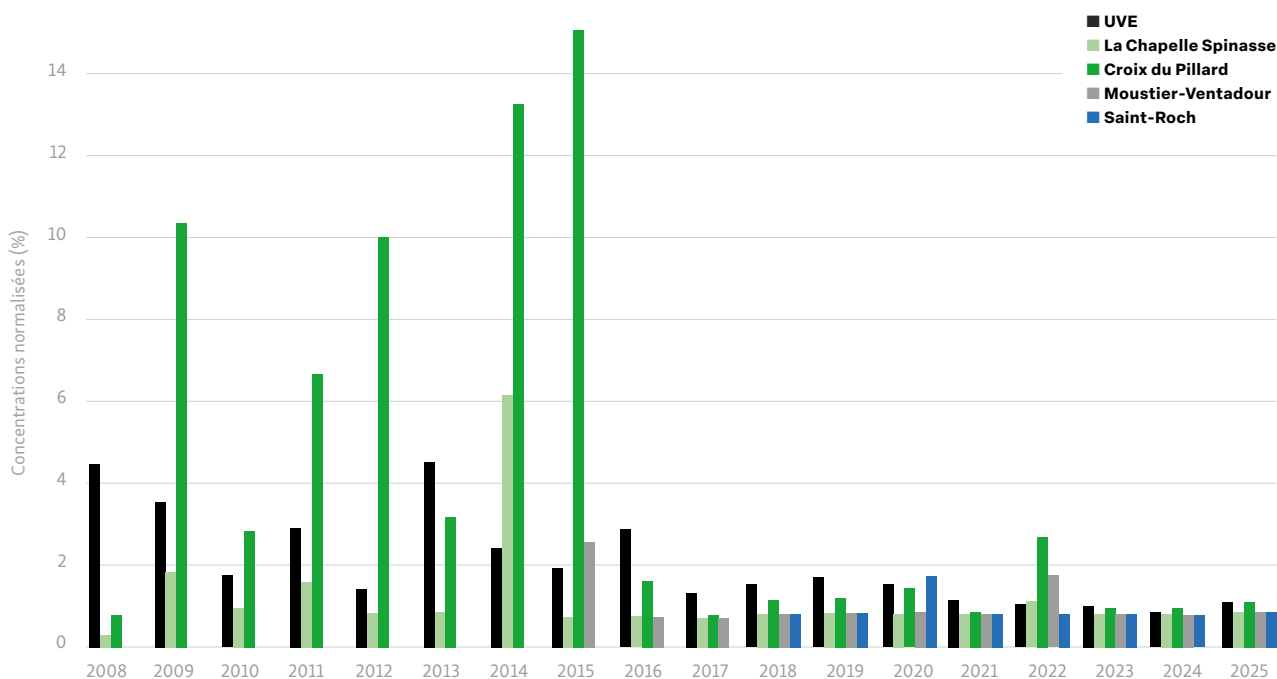
Les prélèvements des dioxines et furannes dans les retombées atmosphériques se sont déroulés sur 5 sites : « UVE Rosiers-d'Égletons », « La Chapelle Spinasse », « Services techniques », « Saint-Roch » et « Moustier-Ventadour » entre le 28 août et le 25 septembre 2025. Les concentrations mesurées au cours des premières années du suivi de l'UVE étant plus élevées que celles mesurées ces dernières années, il a été décidé, par souci de clarté, de ne représenter les données qu'à partir de l'année 2008.

► Implantation des prélèvements de retombées autour de l'UVE de Rosiers-d'Égletons



Les sites « UVE » et « Croix du Pillard » présentent des profils de concentrations légèrement différents des autres sites de prélèvement.

► Retombées atmosphériques - Évolution annuelle du total des 17 congénères

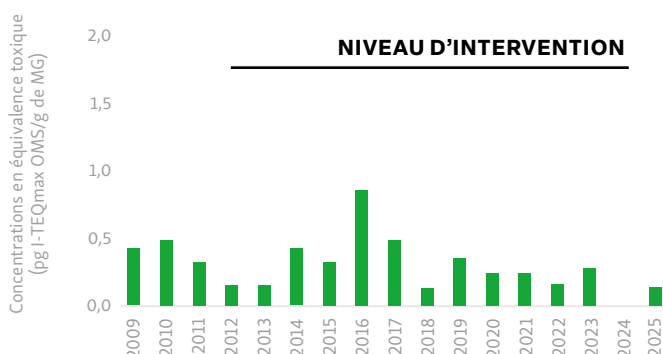


MESURES DANS LE LAIT

Un échantillon de lait de vache provenant d'une exploitation agricole proche de l'usine est prélevé annuellement. Il y est mesuré l'ensemble des 17 congénères de dioxines et furannes présents. Ce résultat est ramené en équivalent toxique afin d'être comparé aux valeurs de l'OMS.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache donne un total de **0,14 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées sont très nettement inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse**. Les concentrations mesurées pour l'ensemble des congénères sont inférieures à la limite de quantification.

Évolution annuelle du total des 17 congénères



MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Un prélèvement de chou a été effectué le 18 décembre 2025 à proximité de l'UVE. Un chou témoin, cultivé dans les serres de Limoges au même moment, servira de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Rosiers-d'Égletons est de **0,01 pg I-TEQ/g de matière fraîche**. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de matière fraîche**.

Concentrations en équivalent toxique

Végétaux : choux exposés

Végétaux : choux témoins

Total pg I-TEQ max OMS/g de MF

0,01

0,01

MESURES DANS LE MIEL

Un rucher a été mis en place sur le site de l'usine en partenariat avec un apiculteur corrézien. Le prélèvement de miel s'est effectué le 29 octobre 2025 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,1 pg I-TEQ/g de produit**, soit en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**.

L'analyse sur un rucher éloigné des UVE et de sources de pollution de proximité fait apparaître une concentration de 0,14 pg I-TEQ/g de produit soit du même niveau que celui produit aux abords de l'UVE compte tenu des incertitudes de mesure. La concentration totale des 17 congénères en équivalent toxique de l'échantillon de miel est en dessous du seuil de recommandation fixé par la CEE. La méthode de calcul de la concentration totale implique la prise en compte de la limite de quantification (LQ) comme concentration pour un congénère lorsque celui-ci n'est pas quantifié au cours des analyses. Les résultats sont donc fortement dépendants des LQ. Sur les 17 congénères analysés, un seul présente des concentrations supérieures à la LQ.

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

USINE DE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

L'année 2025 affiche un bilan satisfaisant tant au niveau environnemental qu'en termes de performances dans le traitement et la valorisation des déchets.

Il s'agit de la 1^{re} année d'exploitation pour la société CEV (filiale de Veolia) dans le cadre de la DSP de 25 ans signée avec le SYTTOM 19.

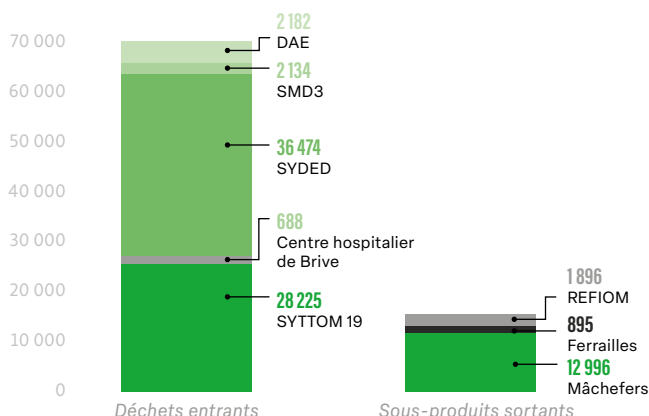
Sur 2025 n'ont été acceptés sur site que les déchets du SYTTOM 19 ou tonnages issus d'entreprises du bassin de Brive ayant une démarche environnementale avec la valorisation énergétique de leurs déchets.

Comme pour les années précédentes, 2025 confirme les accords entre départements améliorant ainsi les capacités et performances de traitement des déchets (centre de tri et valorisation des refus en UVE) et minimisant l'impact carbone grâce à l'optimisation du transport.

Fiche d'identité

Localisation	Saint-Pantaléon-de-Larche
Exploitant	CEV / VEOLIA
Capacité de traitement	72 000 t /an
Année de mise en service	1972
Matières traitées	Ordures ménagères et déchets de l'activité économique
Production	Thermique et électrique
Tonnages de déchets valorisés en 2025	Reçus : 69 703 t Incinérés : 66 540 t
Énergie produite en 2025	Énergie Électrique : 9 199 MWh Énergie Thermique : 57 057 MWh

► Bilan matière 2025 : UVE Saint-Pantaléon-de-Larche

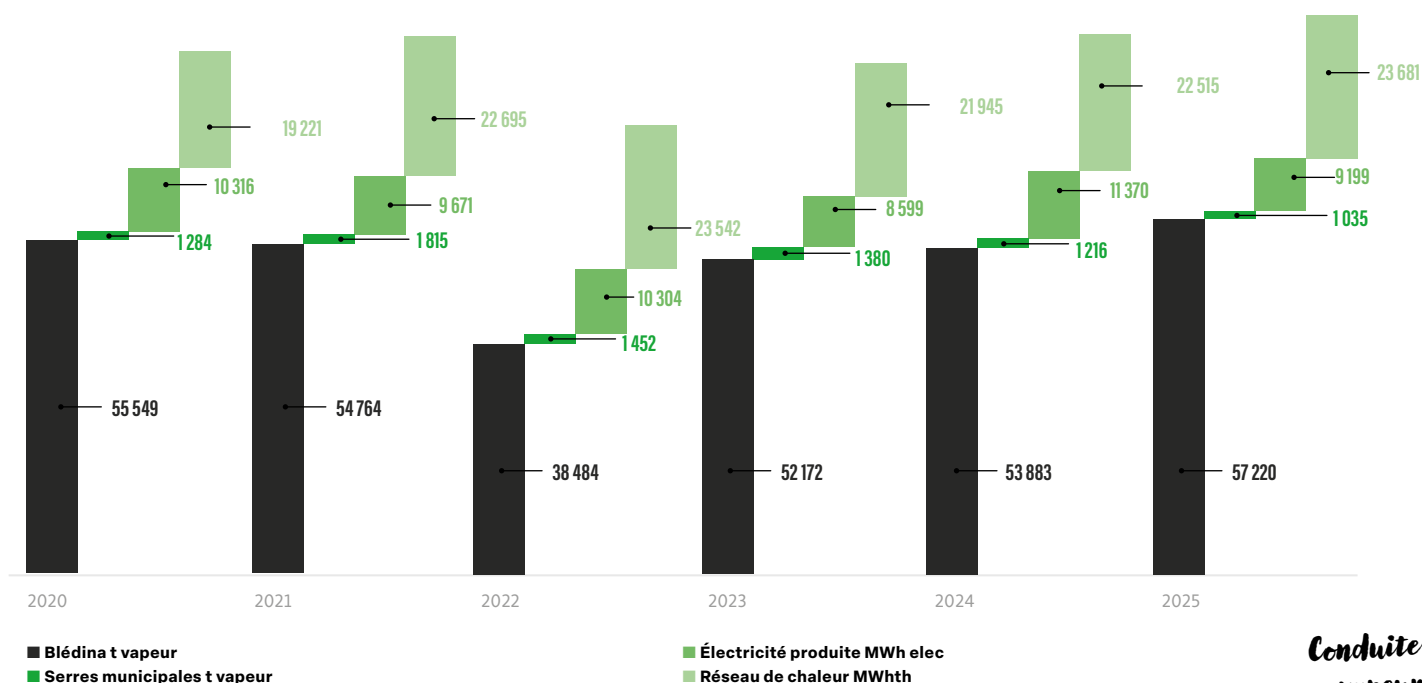


VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Le groupe turbo alternateur a permis de valoriser 91 327 t de vapeur (produisant 9 199 MWh électriques), constituées des surplus de vapeur produite par l'usine lors des baisses de consommation de BLÉDINA.

Le réseau de chauffage urbain a consommé 23 681 MWh.
À terme, cette énergie devrait représenter 32 000 MWh par an.

Valorisation énergétique de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche



Conduite
vapeur
alimentant
BLÉDINA



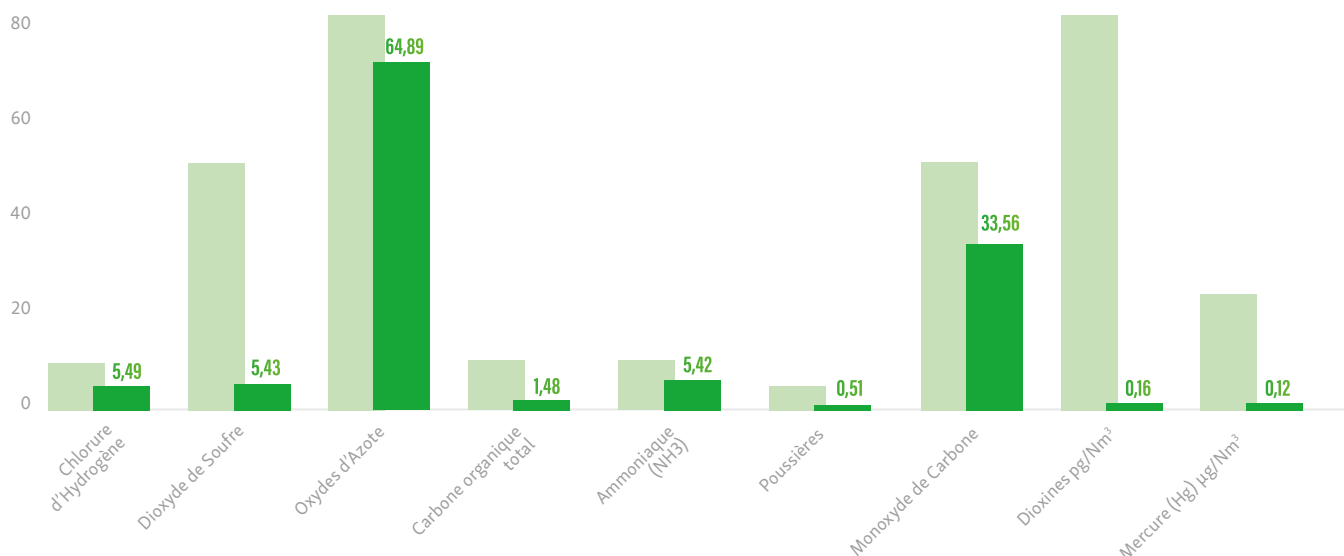
MESURES ENVIRONNEMENTALES

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002 modifié par l'arrêté ministériel du 3 août 2010, les installations d'incinération de déchets non dangereux sont équipées d'analyseurs en continu et de prélèvement en semi-continu pour les mesures des dioxines et furannes. Des analyseurs de mercure en continu équipent les installations depuis 2024.

Les moyennes annuelles sont toutes inférieures aux limites réglementaires.

Norme 2025
Moyenne 2025

Moyenne des mesures en continu



Résultats des mesures semestrielles en dioxines et métaux lourds

		Norme	1 ^{re} mesure	2 ^e mesure
Dioxines - furannes	pg/Nm ^{3*}	80	0	11
Métaux lourds	µg/Nm ^{3*}	30	19	20
Cadmium / Thallium	µg/Nm ^{3*}	20	0,1	0,2
Mercure	µg/Nm ^{3*}	20	0,47	1,9

*pg : picogramme, µg : microgramme

PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

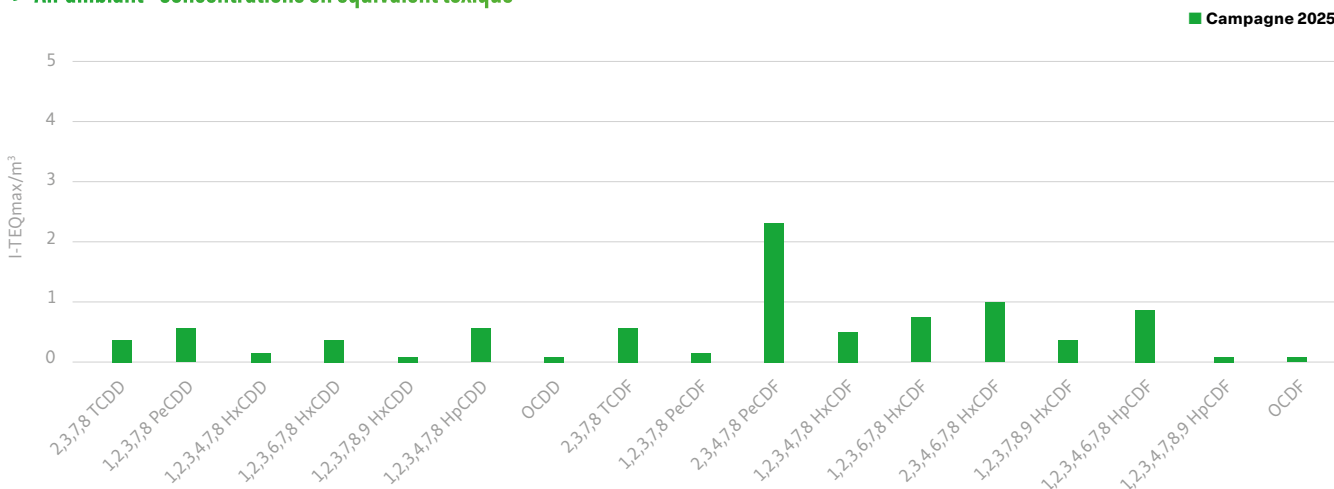
MESURES DANS L'AIR AMBIANT

Un préleveur d'air ambiant DA80 a été installé à proximité de l'UVE du 2 au 16 septembre 2025 afin de mesurer les polluants contenus dans l'air aux abords de l'UVE. Avec une quantification de 7,06 fg I-TEQ/m³ et l'absence de mesure de la dioxine 2,3,7,8 TCDD dite Seveso, la mesure n'appelle pas d'observation particulière de la part d'ATMO et reste au niveau de ce qui est observé les années précédentes.

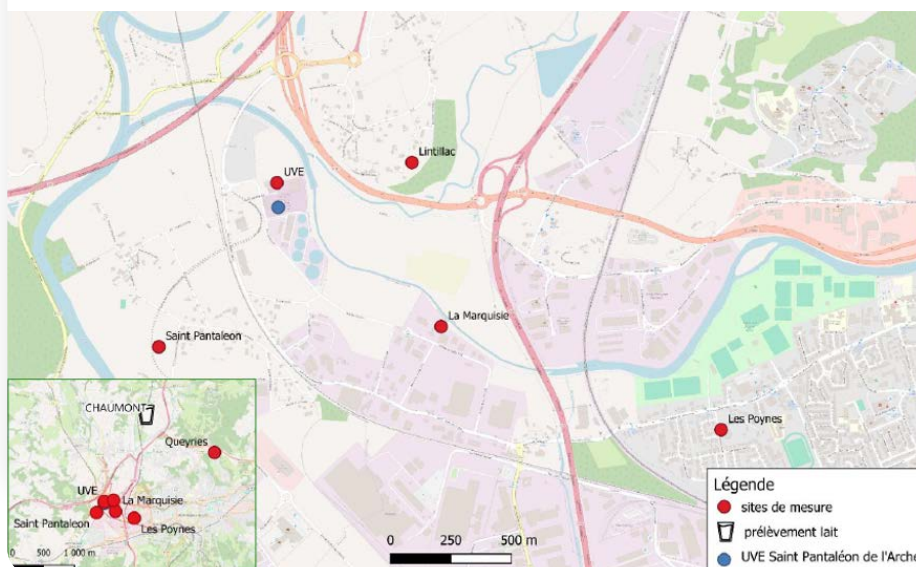
Concentrations en équivalence toxique des 17 congénères en air ambiant



► Air ambiant - Concentrations en équivalent toxique



► Implantation des Points de Mesure



LES PRÉLÈVEMENTS DES DIOXINES ET FURANES DANS LES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES SE SONT DÉROULÉS SUR 6 SITES : « UVE UVE SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE », « LINTILLAC », « TUJAC-LES POYNES », « SAINT-PANTALÉON PIGNOT », « LA MARQUISIE » ET « QUEYRIES » ENTRE LE 27 AOÛT ET LE 24 SEPTEMBRE 2025.

MESURES DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

Comme pour l'UVE de Rosiers-d'Égletons, l'usine de Saint-Pantaléon-de-Larche est soumise au même programme de surveillance effectué par ATMO NOUVELLE AQUITAINE. Ainsi, six paires de jauges OWEN ont été utilisées du 27 août au 24 septembre 2025 pour la récupération des dioxines, furannes et métaux lourds dans les retombées atmosphériques.

Un suivi est réalisé sur les UVE et sur des points situés sous le panache de l'UVE, dans le sens des vents dominants : ces points sont situés préférentiellement dans un rayon inférieur à 1 km afin d'être représentatifs des retombées atmosphériques liées à l'usine. Un point sert de blanc (ici Queyries), il est non impacté par le panache de l'usine et donne un comparatif.

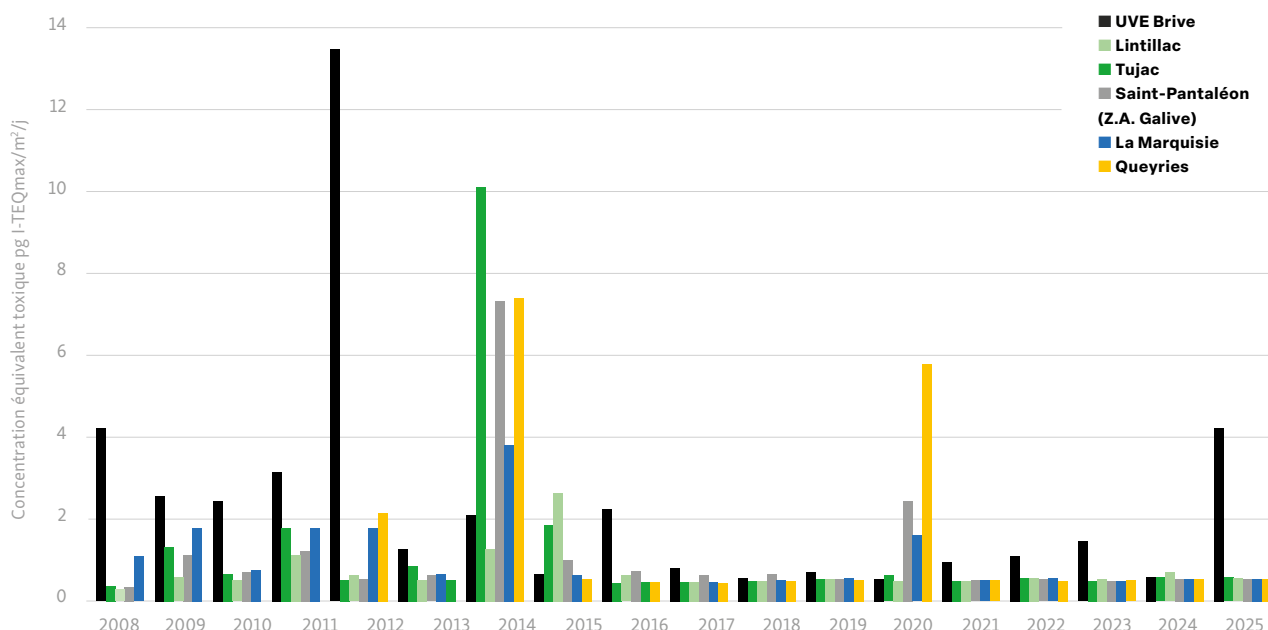
Le site « UVE » présente un profil de concentrations en équivalents toxiques distinct.

L'interprétation de ces résultats s'inscrit dans un contexte multi-sources. En effet, des travaux de voirie étaient en cours sur la route d'accès à l'UVE, localisés à l'ouest de l'installation, au cours de la période de prélèvement. Les vents majoritairement de secteur ouest ont ainsi pu placer ponctuellement le point de mesure situé sur le site UVE sous l'influence de ces activités. Les retombées atmosphériques, sensibles aux émissions particulières de proximité (mise en suspension et ré-envol de poussières, circulation et engins), peuvent ainsi intégrer des contributions locales autres que l'UVE. Pour les cinq autres

sites de prélèvement, dont le site de fond « Queyries », les profils de concentrations mesurées apparaissent globalement similaires, traduisant un niveau de fond comparable.

La dioxine de Seveso n'a été quantifiée sur aucun des sites de prélèvement dans les retombées atmosphériques. Pour la majorité des sites, les concentrations mesurées sont inférieures aux limites de quantification.

Retombées atmosphériques - Évolution annuelle du total des 17 congénères



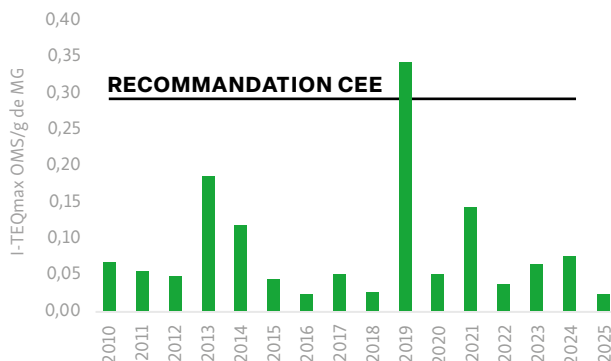
MESURES DANS LES VÉGÉTAUX

Un prélèvement de chou a été effectué le 18 décembre 2025 à proximité de l'UVE. Chaque année, un chou témoin est cultivé dans les serres de Limoges pour servir de comparaison.

La concentration en équivalent toxique du total des congénères du chou récolté dans l'enceinte de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche est de **0,02 pg I-TEQ / g de matière fraîche**. Cette concentration est inférieure à la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ / g de matière fraîche** et du même ordre de grandeur que la concentration totale en équivalent des congénères mesurée pour le chou témoin cultivé dans les serres de Limoges.

Concentrations en équivalent toxique	Végétaux : choux exposés	Végétaux : choux témoins
Total pg I-TEQ max OMS/g de MF	0,02	0,01

Évolution annuelle du total des 17 congénères



MESURES DANS LE MIEL

Le prélèvement de miel s'est effectué le 29 octobre 2025 sur des ruches placées à proximité immédiate de l'incinérateur, dans l'enceinte même de l'usine. Après analyse, la concentration maximale totale est de **0,22 pg I-TEQ/g de produit**, soit en deçà de la limite fixée par l'OMS de **0,30 pg I-TEQ/g de produit**. Aucun congénère sur les 17 n'a été détecté lors des analyses de l'échantillon de miel récolté au niveau de l'UVE de niveau de l'UVE de Saint-Pantaléon-de-Larche. La complexité de la matrice « miel » est le facteur largement majoritaire de ce résultat (LQ), ce que confirme le laboratoire d'analyses.

MESURES DANS LE LAIT

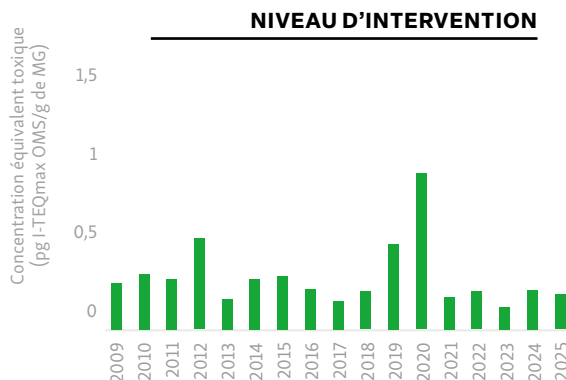
Un échantillon de lait provenant d'une exploitation dont une partie des parcelles servant de fourrage se trouve à proximité de l'usine, est prélevé annuellement.

Il a été prélevé le 29 octobre 2025. Dans le lait de vache, seuls les résultats maximalisés en équivalent toxique sont pris en compte, car ils sont ainsi comparables à la réglementation. Suivant le niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne n° 2011/516/UE du 23 août 2011 prenant effet le 1^{er} janvier 2012, les produits laitiers dont la concentration en dioxines et furannes dépasse **1,75 pg I-TEQ max OMS/g de matière grasse** doivent être retirés de la consommation.

L'analyse des 17 congénères dans l'échantillon de lait de vache présente un total de **0,18 pg I-TEQ OMS max/g de matière grasse**. Ce résultat – obtenu en sommant l'ensemble des concentrations mesurées pour les 17 congénères les plus toxiques auxquelles on a appliqué le facteur de toxicité – est équivalent à ce qui est habituellement mesuré dans cette matrice de prélèvement.

Les concentrations mesurées sont inférieures au niveau d'intervention défini par la recommandation de la commission européenne de **1,75 I-TEQ max OMS pg/g de matière grasse**.

Évolution annuelle du total des 17 congénères



LA VALORISATION MATIÈRE EN CENTRE DE TRI

SYTTOM 19
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Les emballages ménagers de l'ensemble de la Corrèze sont totalement triés sur les centres de tri du SYDED 46 et du SMD3.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'extension des consignes de tri a été mise en place sur la totalité du territoire du SYTTOM 19. Elle a permis une simplification du geste de tri pour l'utilisateur générant des économies financières et préservant la planète. Elle a contribué à la **diminution des ordures ménagères et à l'augmentation de la collecte sélective.**

	Papier	EMR	Plastiques	Tétra	Acier	Aluminium	Refus
2021	2 825	2 472	1 432	144	561	91	3 872
2022	3 877	2 898	1 516	137	585	93	3 427
2023	4 120	2 715	1 462	134	498	53	3 444
2024	4 087	3 148	1 703	140	558	50	4 784
2025	3 624	2 920	1 746	127	614	60	4 696

Les matériaux triés sur les centres de tri sont issus de la collecte sélective. Une fois séparés, les différents matériaux sont mis en balles et expédiés vers les unités de recyclage.

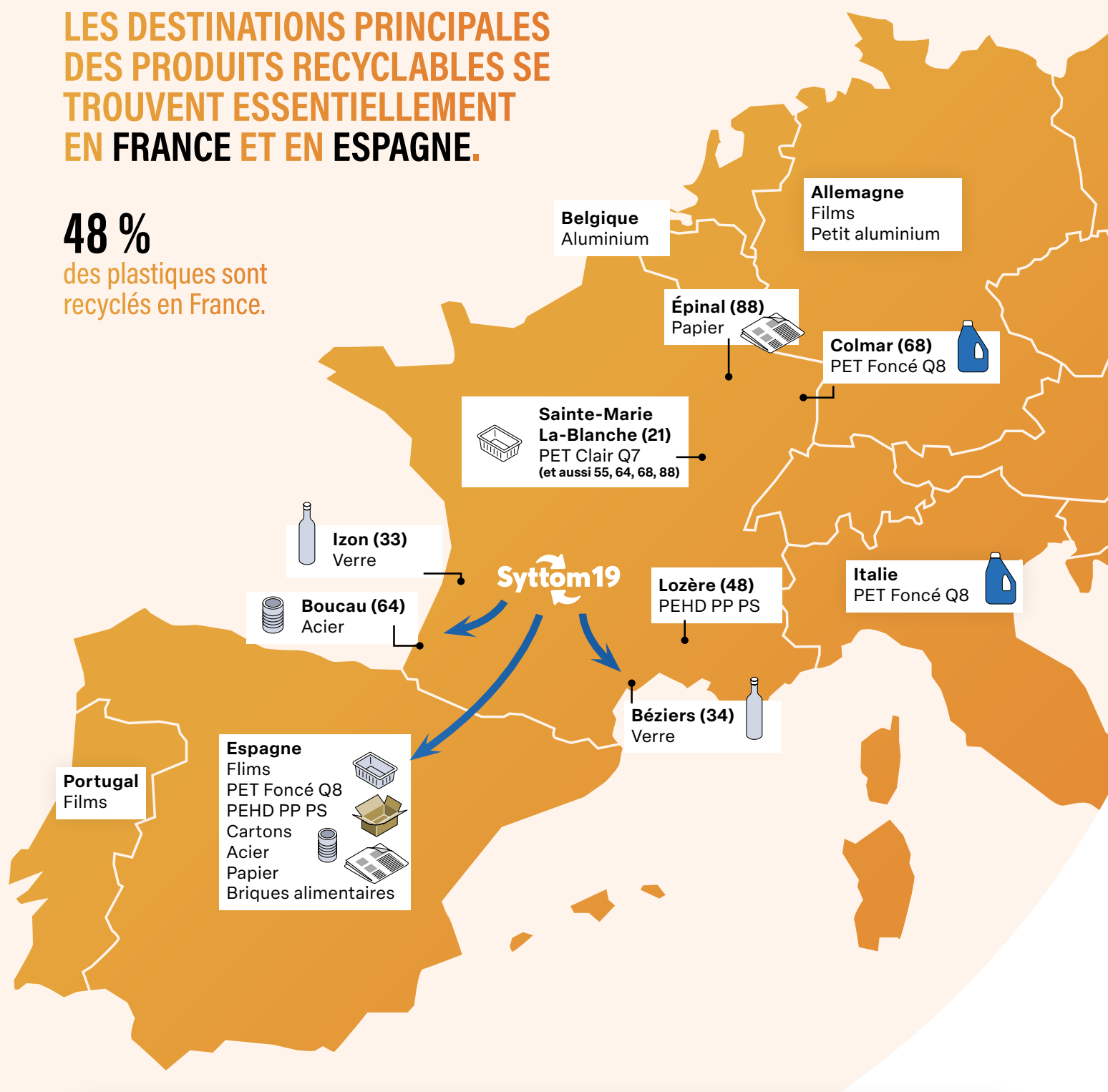
L'éco-organisme CITEO contribue et organise la répartition des matériaux recyclés. Un nouvel agrément lui a été délivré en 2024. Un nouveau contrat avec le SYTTOM 19 a été signé en 2025 avec l'éco-organisme.



LES DESTINATIONS PRINCIPALES DES PRODUITS RECYCLABLES SE TROUVENT ESSENTIELLEMENT EN FRANCE ET EN ESPAGNE.

48 %

des plastiques sont
recyclés en France.



Les repreneurs depuis le 1^{er} janvier 2024 sont :

- ▶ **Valorplast** pour les plastiques
- ▶ **Norske Skog** pour le papier en vrac et issu du centre de tri de Marcillac-Saint-Quentin
- ▶ **Paprec** pour l'acier, l'EMR, le papier issu du centre de tri de Saint-Jean-Lagineste et les briques alimentaires
- ▶ **Acteco** pour l'aluminium
- ▶ **Pyral Zero** pour le petit aluminium
- ▶ **Veolia** pour les cartons de déchetteries
- ▶ **O-I France** pour le verre

LES CONSIGNES DE TRI

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont été simplifiées : tous les emballages vont désormais dans le bac ou la colonne jaune. Nous sommes tous acteurs du recyclage. Engageons-nous, trions plus avec ces pratiques applicables sur tout le territoire du SYTTOM 19.



EN RESPECTANT CES
CONSIGNES DE TRI,
LES DÉCHETS BIEN TRIÉS
SERONT BIEN RECYCLÉS

1

Consommons mieux,
jetons moins

2

Vous triez,
nous recyclons

► En 2025 : 23 883 tonnes
recyclées

3

Vos déchets contiennent
de l'énergie, nous les valorisons

► En 2025 : 20 824 MWh d'électricité
produite ; 98 057 MWh de chaleur
valorisée



Les emballages, acier, aluminium, plastiques, cartonnettes, briques alimentaires vont dans les bacs jaunes ou colonnes jaunes.



Les ordures ménagères, produits d'hygiène, vaisselle cassée, petits objets en plastique vont dans les poubelles d'ordures ménagères.



Les bouteilles et les bocaux en verre uniquement vont dans les colonnes vertes.



Le papier uniquement, pas de cartons, va dans les colonnes bleues.



Les biodéchets (restes de repas, épluchures de légumes ou de fruits) doivent être triés à la source soit par compostage individuel, soit par une collecte de biodéchets lorsqu'il en existe une près de chez vous.



Les encombrants, grands cartons, équipements électriques et électroniques, déchets verts, gravats, bois, textiles, batteries, etc., sont à déposer dans une Déchetterie près de chez vous.

